



Les prix flambent, les négociations salariales sont gelées !

Réunis en CMP 66/CHRS/79, les organisations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FO et SUD exigent à nouveau une revalorisation salariale par l'augmentation de la valeur du point. Elles revendiquent toujours les 183 euros pour tous.

Depuis le 1^{er} mai, des grilles sont à nouveau infra-smic. Les branches professionnelles ont une obligation légale de négocier.

Face à cela, NEXEM renvoie toutes les discussions sur le champ du secteur sanitaire, social et médicosocial.

La réalité c'est que les employeurs provoquent un blocage de toutes les négociations et laissent les salariés subir l'inflation et la misère salariale.

Les organisations syndicales exigent l'ouverture immédiate de véritables et loyales négociations, à la table de négociation 66/CHRS/79, pour répondre au plus vite à l'urgence.

Paris, le 27 juin 2023